

ATTESTATION COMPLEMENTAIRE
(A JOINDRE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT SANITAIRE)

Je soussigné (*responsable de l'expédition*) :

Atteste :

1 - que (le) ou les animaux, objet(s) de la demande, (a) ont séjourné **au moins quinze jours avant l'expédition** dans mon installation désignée dans le département de la Drôme,

2 - m'être assuré que les animaux visés par la présente attestation ne puissent à aucun moment, entre le moment où ils quittent leur exploitation d'origine et le moment de leur arrivée au lieu de destination finale, entrer en contact avec des animaux ne présentant pas des garanties sanitaires au moins équivalentes*.

3 - que je ne chargerai ou ne laisserai charger l'animal (les animaux) que dans un moyen de transport préalablement nettoyé et désinfecté avant le chargement.*

Je suis informé de l'obligation d'avoir recours à un transporteur titulaire de l'agrément de transporteur d'animaux vivants prévu par l'article L 214-12 du code rural dans le cas d'un transport à but lucratif.

** confirmé, le cas échéant, par les autres responsables (transport- points relais etc..) Voir ci-dessous.*

A :

Le :

Dans le cas d'un transport international à caractère commercial, de chevaux non enregistrés, durant plus de huit heures, la tenue à jour d'un carnet de route est obligatoire (imprimé disponible auprès des DDPP, à renvoyer à l'issue du voyage, par les soins du transporteur, à la Direction Départementale de la Protection des Populations du département de départ).